

EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF

Divorce et endettement

Un couple qui dure?

La chancellerie d'Etat communique :

Le canton de Neuchâtel connaît 34% de divorces de plus que la moyenne suisse. A Neuchâtel, la probabilité qu'un mariage se termine par un divorce est de près de 60% contre un peu moins de 50% pour le reste de la Suisse. Le nombre de divorces a progressé de 87% entre 2000 et 2007. En matière d'endettement personnel, selon l'indice calculé par une entreprise de recouvrement, le risque qu'un débiteur se retrouve en processus de recouvrement selon son lieu de domicile positionne les villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds, largement en tête. Sur la base de ces constats, le conseiller d'Etat Roland Debély, chef du Département de la santé et des affaires sociales (DSAS) a initié un processus participatif de réflexion autour des hauts taux de divortialité et d'endettement personnel que connaît le canton de Neuchâtel. Le projet a été piloté conjointement par la Fondation neuchâteloise pour la coordination de l'action sociale (FAS), le Centre social protestant (CSP) et Caritas.

En lançant ce processus de réflexion, le DSAS a souhaité mieux connaître les mécanismes qui sont à la base des importants taux de divortialité et d'endettement individuel et identifier les stratégies d'action qui pourraient être mises en place pour atténuer les effets néfastes de ces deux phénomènes. En deux séances successives, des participants représentant les services publics et privés engagés sur ces deux questions ont tenté d'établir un premier diagnostic sur la nature des difficultés et identifié les pistes d'action concrètes.

Des causes de divorce multi-factorielles

Si le canton de Neuchâtel se trouve en tête des statistiques et des indices, il ne peut en aucun cas être établi de corrélation entre ces deux problématiques, ni de liens de causalité. Les causes du divorce sont multi-factorielles et en lien direct avec une société toujours plus individualiste et axée sur la consommation. Dans la très grande majorité des cas, les couples qui décident de divorcer ne reçoivent aucun soutien spécifique autre que juridique. Les institutions offrant des prestations spécifiques dans le domaine du soutien sont souvent peu ou tardivement sollicitées.

En ce qui concerne l'endettement, la publicité pour les crédits à la consommation et les incitations actives à l'endettement n'ont jamais été aussi fortes spécialement en direction des jeunes et des ménages. Les nouveaux modes de crédit rendent toujours plus difficiles une réelle estimation des situations et n'incitent pas les personnes à rembourser leurs emprunts.

Le non-paiement des impôts et le recours non maîtrisé aux petits crédits sont parmi les principales sources d'endettement. Le minimum vital tel qu'il est défini par la Loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP) est très faible voire clairement insuffisant pour les familles avec enfants. La non-prise en compte de l'impôt courant aggrave encore la situation. Un des aspects les plus préoccupants du phénomène est que selon plusieurs sources convergentes, près de 33% des personnes vivant en situation d'endettement problématique seraient des enfants.

Pistes d'action proposées

En matière de soutien aux couples en difficulté, deux services qui collaborent étroitement offrent des prestations en matière de conseil conjugal ainsi que des groupes de parole ou de soutien pour personnes séparées ou divorcées. En ce qui concerne l'assainissement de dettes, Caritas et le CSP ont développé des méthodologies ainsi que des prestations destinées à agir tant dans une logique préventive que dans une volonté d'aide à l'assainissement de dettes et à l'établissement de gestion financière.

Si en l'état actuel des connaissances, il est difficile d'émettre des certitudes sur le pourquoi de cette situation, les conséquences néfastes de ce phénomène sont par contre bien visibles au niveau des divers services d'aide du canton. Pour pallier ces constats, différentes pistes d'action ont été proposées :

- Coordonner les actions existantes auprès des services privés accordant des prestations spécialisées, dans le domaine du divorce et de l'endettement, mettre en place une politique d'information à destination des services publics au contact avec des personnes pouvant rencontrer des difficultés.
- Intensifier les actions de prévention du risque de crédit et accroître l'information destinée notamment aux jeunes.
- Réévaluer les standards de budget utilisés à l'office des poursuites.
- Considérer que l'introduction de l'impôt à la source est une manière de diminuer l'endettement lié à la fiscalité. Agir sur la fiscalité aujourd'hui lourde pour les bas revenus et pénalisante pour les couples divorcés.

Intensifier la coordination et les collaborations entre les partenaires

A l'issue de ce processus, les professionnels de terrain et les responsables d'institutions ont remis au chef du DSAS une liste détaillée des propositions découlant des constats faits dans le cadre du travail au quotidien dans les services publics ou privés.

Au terme de ce processus d'analyse, le chef du DSAS relève la qualité du diagnostic posé et la pertinence des pistes d'amélioration proposées. Il note en particulier que les outils et les acteurs existent dans le canton pour traiter certaines des problématiques soulevées. Il est toutefois nécessaire d'élargir le spectre des investigations en menant des études complémentaires dans un certain nombre de domaines et surtout d'inciter les différents partenaires à intensifier la coordination ainsi que leurs collaborations et actions en la matière.

C'est sur ces deux axes que le DSAS, en étroite collaboration avec tous les acteurs compétents, s'engagera dans les prochains mois.

Neuchâtel, le 12 mars 2009